

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2015

Le quinze janvier deux mille quinze à vingt heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du sept janvier deux mille quinze se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN (pouvoir à Michel PERAULT), Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Aurélie FAUTRAT, Annie NEE, Serge PENEL (procuration à Norbert GUILBERT), Stéphane BRANDY, Germain LE CALVEZ, Olivier BECK, Victor BRIAND, Florence CARIOT, Christine HENDERYCKSEN (procuration à Olivier BECK).

Monsieur GUILBERT, demande au conseil d'inscrire à l'ordre du jour des points supplémentaires :

- Modification budgétaire budget Camping, demande de dégrèvement taxe locale d'équipement et forfait raccordement du tout à l'égout.
A l'unanimité, le conseil valide et accepte ces demandes.
- Monsieur Yves BURNOUF remplit les fonctions de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le conseil valide le compte rendu du conseil municipal du 27 novembre dernier.

- **Modification budgétaire budget Camping**

Délibération n°2015/15/01-01

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte la modification budgétaire suivante :

- **Chapitre 011 - Compte 6061 : + 400.00 €**
- **Chapitre 65 - Compte 6542 : - 400.00 €**

- **Demande de dégrèvement taxe locale d'équipement et forfait raccordement tout à l'égout**

Monsieur le Maire présente au conseil une demande de dégrèvement de la taxe locale d'équipement et du forfait raccordement tout à l'égout. Monsieur BECK, conseiller, indique au conseil que ces taxes sont indiquées sur le permis de construire.

Le conseil municipal propose de faire une demande auprès de la trésorerie pour un échelonnement du paiement des sommes dues.

- **Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2015**

Délibération n°2015/15/01-02

Préalablement au vote du budget primitif 2015, le conseil municipal ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2015, les dépenses engagées seront inscrites au budget 2015

- **Demandes de subventions**

Bâtiment CFA Ille et Vilaine : accord pour l'année scolaire 2015/2015 : 50 € (11 pour et 4 contre)

Délibération n°2015/15/01-03

Ligue Contre le Cancer, comité de la Manche : refus

Association pour le Don de Sang de la région de Coutances : refus

Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques : refus

Association Prévention routière, comité de la Manche : refus

0 A.P.E.I Centre Manche (personnes déficientes mentales enfants et adultes) : refus

Fondation Saint Mathieu aide des établissements catholiques de Basse-Normandie : refus

Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche : refus

France Alzheimer et maladies apparentées de la Manche : refus

Association Horizon Vertical : championnat de France 2/3 mai 2015 :

Monsieur le Maire présente le courrier reçu ce jour en mairie de l'Association Horizon Vertical. Il propose de rencontrer Monsieur HOSTINGUE, président avec la Commission des Sports et Animations.

- **Travaux rue Jean-Claude Ménard : plus-value menuiseries extérieures**

Délibération n°2015/15/01-04

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte le devis de la **Société DOUVILLE** d'un montant de **394.40 € HT soit 473.28 € TTC** pour des travaux de menuiseries extérieures au bâtiment sis 14 rue Jean-Claude Ménard à Montmartin sur Mer

- **Solde PSEJ crèche Les Petits Galopins, année 2012**

Délibération n°2015/15/01-05

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte de verser la somme de 9262.86 € TTC à la crèche Les Petits Galopins, somme correspondante au somme de la prestation sociale enfance et jeunesse de l'année 2012.

- **Indemnité de conseil et de budget année 2014 : trésorière**

Délibération n°2015/15/01-06

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,
Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, soit pour l'année 2014 : 531.25 €
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Lydie PERROT-LAMBERT
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73 € pour l'année 2014.

- **Demande de mise à disposition salle communale**

Monsieur le Maire présente au conseil une demande de l'Association Olympique Montmartinais pour la mise à disposition de la salle du Presbytère.

Madame PAYSANT, conseillère, ne prend pas part à vote, Monsieur BECK, conseiller, s'abstient pour ce vote.

Délibération n°2015/15/01-07

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte la mise à disposition de la salle communale du Presbytère au profit de l'Association « Olympique Montmartinais ». Une convention de mise à disposition va être établie.

L'association s'engage à prendre en charge la consommation électrique de ce local.

Cette mise à disposition serait annulée sans aucuns dédommagements et dans les meilleurs délais, si la Commune devait récupérer ce local.

- **Effacement des réseaux électrique et de communication :**

Avenue de la Brequette-Lotissement Redier

Délibération 2015/15/01-08

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les dernières estimations pour l'effacement des réseaux

électriques et de télécommunications « avenue de la Brequette-Lotissement Redier ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'étude détaillée, le coût prévisionnel de ce projet est de 77 000 € TTC.

Conformément au barème du SDEM 50 en date du 9 janvier 2014, la participation de la Commune de MONTMARTIN SUR MER, s'élève à 22.54 % du montant Hors Taxes des travaux soit 14 500 €.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'effacement des réseaux « avenue de la Brequette-Lotissement Redier »,
- Acceptent une participation de la commune de 14 500 €
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Monsieur LE CALVEZ, conseiller, indique que l'éclairage public pour ce secteur est à prévoir pour le budget 2015, Monsieur BURNOUF, adjoint aux travaux, indique que des contacts seront pris prochainement pour des devis.

Travaux accessibilité église

Monsieur le Maire présente au conseil un devis d'un montant de 3 360.00 € HT de Monsieur LECLUZE, pour la réfection joints autour de la porte de l'église.

Plusieurs membres du conseil souhaitent avoir des précisions sur les travaux à effectuer ainsi que la surface réelle. Un autre devis sera demandé.

Le dossier est reporté à un prochain conseil municipal.

Travaux bâtiment crèche

Délibération 2015/15/01-09

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte le devis de Monsieur Jacques NEEL, pour le remplacement d'anti pince doigts au bâtiment de la crèche « Les Petits Galopins », d'un montant de 246.00 € HT soit 295.20 € TTC.

Validation de l'ensemble des statuts communautaires

Délibération 2015/15/01-10

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des statuts communautaires joints à cette délibération.

Réforme des rythmes scolaires : répartition de l'aide financière

Délibération 2015/15/01-11

Une aide financière de l'Etat va être attribuée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le Conseil Communautaire ayant la compétence « activités périscolaires » et les communes ayant la compétence « accueil périscolaire » ainsi que les charges de fonctionnement des écoles, les dotations seront, à priori, versées aux communes. Le transfert de 50 % de l'ensemble des dotations devra s'effectuer des communes vers la communauté de communes qui assurera les activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le reversement du fonds d'amorçage à hauteur de 50 %.

SDEM : Demande d'adhésion de la Commune de Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec

Délibération 2015/15/01-12

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune d'AGON-COUTAINVILLE (délibération du 17/11/2014), et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE BRICQUEBEC (délibération du 08/12/2014) ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 15 décembre 2014, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sollicite l'avis du conseil municipal sur les demandes d'adhésion désignées ci-dessus au SDEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, 15 voix pour :

APPROUVE :

L'adhésion au SDEM de la commune d'AGON-COUTAINVILLE et du SIE de BRICQUEBEC.

Vœux

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil de courriers de vœux de plusieurs associations et administrés :

- Centre de Secours de QUETTREVILLE SUR SIENNE
- Collège Les Courtils de Montmartin sur Mer
- Conseil d'Administration de la MFR de Saint Sauveur Lendelin
- Communauté de brigades de BREHAL-MONTMARTIN SUR MER- GAVRAY
- Cuisine Evolutive « société RESTECO »
- Laurent BEAUVAIS, président de la Région de Basse-Normandie
- Association « Chauffer dans la Noirceur »
- Communauté de Communes du Canton de Montmartin sur Mer
- Conseil Municipal de HYENVILLE
- Mr FRANCOISE, président du CIDUNATI
- Mr et Mme LECLERC-DE SONIS
- Docteur Dana MOHOLEA

Affaires diverses

Courrier d'administré : amélioration de la voirie et éclairage public

Monsieur le Maire présente au conseil, un courrier de réclamation au sujet de la détérioration de la voirie et de l'éclairage public « Chemin de la Croute d'Ourville »

Messieurs LE CALVEZ et BECK, conseillers, indiquent que l'entretien de ce secteur est à la charge de la Communauté de Communes de Montmartin sur Mer dans le cadre des circuits des randonnées, seul l'investissement est à la charge de la Commune.

Dans le cadre du futur PLU, il serait important de prévoir la fin d'urbanisation de ce secteur compte tenu du nombre important de nouvelles habitations.

Monsieur le Maire, indique également, que de nombreux devis et études sont lancés pour l'année 2015, auprès de différentes entreprises pour plusieurs secteurs de Montmartin sur Mer, pour lesquels des travaux sont à prévoir.

Madame PAYSANT, conseillère, indique un stationnement gênant depuis plusieurs mois rue Guillaume LORFEVRE.

Monsieur LE CALVEZ, conseiller, demande, si les compteurs Eau et Edf sont toujours actifs, place Pierre PIGAUX, suite au déplacement du marché, il serait peut-être opportun de résilier ces compteurs. Il est indiqué que lors du stationnement du camion PIZZA, celui-ci se branche sur le compteur EDF.

Monsieur BECK intervient pour des inondations constatées rue Benset et à la Mare Ronde.

Il indique également qu'au niveau du Pays de Coutances, un projet de « Villages d'Artisans » est mis en place, le Canton de Montmartin sur Mer semble bien placé pour en bénéficier, mais deux communes du Canton se sont déjà positionnées, il serait intéressant d'étudier le dossier pour la Commune de Montmartin sur Mer.

Monsieur le Maire présente au conseil une demande de huis clos pour un dossier du personnel communal. A l'unanimité, sa demande est acceptée.

Personnel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 20h55.